



Pension alimentaire d'un enfant que la mère refuse de me laisser

Par **jeanmarc17**, le **28/02/2011** à **20:22**

Bonjour, je suis ponctionnée d'une pension alimentaire alors que je ne vois plus mon fils. Je n'ai reçu aucune décision judiciaire. Puis-je abandonner mon droit parental et me soustraire à la pension ?

Par **corima**, le **28/02/2011** à **21:53**

[citation]Je n'ai reçu aucune décision judiciaire[/citation] Vous voulez dire que la pension alimentaire n'a pas été demandée à un JAF mais que vous l'avez instaurée d'un commun accord ? Il faut que vous saisissiez le JAF du domicile de votre enfant et que vous demandiez que la pension alimentaire soit calculée par rapport à vos revenus/charges et demander un droit de visite et d'hébergement pour votre enfant. Ensuite, si la mère refuse de vous laisser voir votre enfant, vous pourrez aller porter plainte pour non-représentation d'enfant.

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **22:00**

S'il n'y a aucun jugement, vous ne devez aucune pension et vous n'avez donc aucun moyen de contraindre la mère à vous laisser voir l'enfant. [citation]Puis-je abandonner mon droit parental et me soustraire à la pension ?[/citation] Non, il n'y a aucun rapport entre l'obligation d'entretien de son enfant et les droits parentaux (sinon celui qui ne paye pas la pension, serait privé du droit de voir ses enfants)